

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011**

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

**COMPTE ADMINISTRATIF 2010– COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité sauf Mr VAUCLIN, Maire, qui ne participe pas au vote, adopte le compte administratif 2010 et le compte de gestion qui sont conformes l'un à l'autre.

**AFFECTATION DE RESULTATS**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

1) adopte le compte de gestion de la Commune qui est semblable au Compte Administratif 2010 ;

2) Considérant le résultat d'exploitation propre à la Commune à l'exercice 2010 soit :

- recettes : 7.219.179,24 €
- dépenses : 5.803.723,84 €

Soit un excédent de : **1.415.455,40 €** en section de fonctionnement et de **610.412,46 €** en section d'investissement (3.861.942,22 € de recettes pour 3.251.529,76 € de dépenses)

Et considérant qu'après affectation en réserve, l'excédent antérieur du 31.12.2009 reporté en 2010 était de **796.221,13 €** ;

Nous constatons que le solde disponible cumulé est donc de : **2.211.676,53 € (1.415.455,40 € +796.221,13 €)**

3) affecte le report à nouveau créditeur de : **2.211.676,53 €**

- a) Cpt 002 Excédent antérieur reporté  
dès le budget primitif 2011 : **2.211.676,53**

et maintient les 610.412,46 € en section d'investissement (excédent résultant de la mobilisation dans son ensemble de l'enveloppe financière « DEXIA » de 6 M€ réalisée avant la crise financière de 2008).

Et ouvre les crédits correspondants.

**BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE**

Il est adopté à l'unanimité.

**VOTE DES TAUX 2011**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité maintient les taux communaux (TH, TFB, TFNB,) au niveau de 2010.

**SUBVENTIONS 2011**

ASSOCIATIONS	subv.2011	PLUS
<i>C.N.V</i>	14 300,00	400,00
<i>A.S.V.B.B</i>	10 200,00	
<i>A.J.V</i>	2 000,00	
<i>Amicale Personnel Communal</i>	4 300,00	3 700,00
<i>Amicale Parents Primaire</i>	4 100,00	11 667,00
<i>Comité jumelage</i>	1 300,00	
<i>Anciens combattants</i>	500,00	
<i>Paléontologie</i>	1 700,00	
<i>A.M.A.S</i>	2 237,00	
<i>Villers accueil</i>	-	
<i>Villers "Animation et loisirs"</i>	3 500,00	
<i>Pétanque Club</i>	500,00	
<i>Amicale Parents Maternelle</i>	1 000,00	
<i>Bibliothèque pour tous</i>	2 300,00	
<i>Ste des courses</i>	700,00	
<i>Donneurs de sang</i>	250,00	
<i>Prévention routière</i>	200,00	
<i>S.N.S.M. - formation Caen</i>	500,00	
<i>Asso.Mont Canisy</i>	200,00	
<i>Croix rouge</i>	200,00	
<i>Ste horticole</i>	100,00	
<i>Croix d'Or</i>	850,00	
<i>Mutilés (FNATH)</i>	100,00	
<i>Amicale pompiers VILLERS</i>	500,00	
<i>Tennis club</i>		1 800,00
<i>VCTD</i>		1 080,00
<i>Golf Houlgate</i>		1 000,00
<i>La Dame Blanche</i>	100,00	
<i>Pays d'Auge</i>	150,00	
<i>MFR POMMERAYE</i>	200,00	
<i>MFR BLANGY</i>	100,00	
<i>Etal enseig adapté</i>	100,00	
<i>CIFAC Chambre des Métiers</i>	180,00	
<i>Médailles militaires</i>	100,00	
<i>Petit Foc</i>	500,00	
<i>Fraternelle</i>	800,00	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>53 767,00</b>	<b>19 647,00</b>
	<b>Total Général</b>	<b>73 414,00</b>

### **CESSION DE TERRAINS – CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

La Commune de VILLERS SUR MER est propriétaire de la parcelle section AH n°22, non constructible, d'une superficie de 504m<sup>2</sup>, et qui est une enclave dans la propriété du Conservatoire du Littoral. Le bâti a été démoli par la Commune, il y a plusieurs années.

Monsieur le Maire a proposé au Conservatoire du Littoral de leur céder cette parcelle de terrain, ce que ces derniers ont accepté moyennant 500 €.

Cette parcelle de terrain ne présente aucun intérêt pour la Commune ou le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise cette cession.

### **SIGAZ – RETRAIT DE COMMUNE**

En attente d'une desserte en gaz depuis 2002, la Commune de Vieux a décidé par délibération du 15 Janvier 2010 de ne pas s'engager dans la quatrième procédure de délégation de service public, lancée au premier semestre 2010. La commune considère désormais que son adhésion au syndicat n'est plus nécessaire et demande donc le retrait de la commune du SIGAZ.

Le Comité Syndical du SIGAZ en date du 6 Décembre 2010 s'est prononcé en faveur de cette demande.

Accord à l'unanimité

### **OPERATION DES CHAMPS RABATS – QUITUS A L'OPAC :**

Dans le cadre de la réalisation de l'opération des champs rabats, il convient de clôturer cette réalisation en attribuant un « quitus » à l'OPAC du CALVADOS.

Le prix de revient définitif est arrêté de la manière suivante :

Travaux et honoraires	1.204.895,36 €
Honoraires CALVADOS HABITAT	12.000,00 €
Frais de portage	3.660,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.220.556,30 €</b>

Accord à l'unanimité pour le quitus à l'OPAC du CALVADOS

### **CONVENTION DE DELEGATION DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Comme de coutume, il convient de renouveler la convention de délégation de compétence relative à l'organisation des transports scolaires et ce entre le Conseil Général et la Commune de Villers sur Mer.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

La Commune s'engage en parallèle à respecter les réglementations en vigueur.

Accord à l'unanimité

### **TARIFS – EPIC DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

Sur proposition de l'EPIC des Activités Sportives et de Loisirs, il convient de compléter le tableau de tarifs avec le complément suivant :

385 € : école de tennis adulte, tarif annuel

Le Conseil d'Administration de l' EPIC des activités sportives et de Loisirs réuni le 8 Février 2011 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Accord à l'unanimité

### **ANNEXES DU PALEOSPACE : CONVENTION COMMUNE/EPIC L'ODYSEE PALEOSPACE**

Les travaux des annexes de l'Odyssée Paléospace sont en cours et elles seront opérationnelles pour la saison.

Il convient par convention de définir les engagements réciproques entre la Commune et l'EPIC l'Odyssée Paléospace sur la mise à disposition de ces locaux et des parcelles de terrains concernées destinées à l'aménagement d'un parc naturel et d'animations scientifiques.

Accord à l'unanimité

### **GARE : CONVENTION COMMUNE/EPIC L'ODYSEE PALEOSPACE**

Les travaux de rénovation de l'ancienne Gare sont en voie d'achèvement et la réception des travaux doit s'effectuer mi-avril.

Ces locaux, outre, un espace d'accueil pour les voyageurs du train comprennent un local de réserve visitable de paléontologie.

Bien entendu, ces visites seront encadrées et effectuées sur réservation.

Une convention de gestion se doit d'être conclue avec l'EPIC L'ODYSEE PALEOSPACE , convention qui retrace les obligations des parties sur cette mise à disposition de locaux.

Accord à l'unanimité

### **CHARTRE QUALITE COMMUNE/TRESOR PUBLIC**

La Commune de VILLERS SUR MER, en partenariat avec le Trésor Public, souhaite s'engager sur une charte qualité de gestion.

Différents domaines ont été ciblés en coordination avec la trésorerie de Trouville/Deauville et du Canton.

Accord à l'unanimité

### **INFORMATION DE DELEGATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

En vertu notamment des délibérations du 14/03/2008 et du 28/03/2008, déléguant à Monsieur VAUCLIN les délégations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les opérations et documents suivants :

- réalisation des marchés à procédures adaptées relatives aux publicités réalisées : PAYS D'AUGE du 30/11/2010, du 14/01/2011 et du 04/03/2011, l'EVEIL du 12/01/2011

De plus, Monsieur le Maire informe d'un « porter à connaissance », par les services de l'état, relatif aux zones situées sous le niveau marin. Un rendez vous est demandé à ces services pour plus de précision sur ce document peu lisible en l'état.

Contentieux BOISSIERE : La requête de Monsieur BOISSIERE est rejetée, décision du Tribunal Administratif de CAEN en date du 22/02/2011

### **AVENANT PLUS ET MOINS VALUE – AMENAGEMENT DE LA GARE**

Dans le cadre de l'aménagement de la Gare et compte tenu de la difficulté du projet, des plus et moins values sont apparues.

Accord à l'unanimité sur les plus et moins values.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

La Commune souhaite mettre en œuvre la verbalisation par procès verbal électronique (PVe).

- Accord à l'unanimité

### **RAVALEMENTS DE FACADES**

Propriété, 6 rue du Cd Franchetti	650 €
Copropriété – 10 rue Hubert de Carpentier	250 €